Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Les risques si je temoignes contre un licenciement

Par Visiteur

Bonjour,
je suis cadre depuis 6 mois dans une entreprise d'une soixantaine de salariés (contrat de travail cadre, position2, coeff 100). un de mes collaborateurs vient de se faire licencier car il voulait passer délégué du personnel + representant syndicale CGT. la direction à été au courant et à entaméé cette procédure avant nomination. cette personne me demande par lettre (ou tel à l'inspection du travail) de soutenir le fait que la direction etait au courant qu'il allait passée DP. quelles sont mes droits, ou mes devoirs envers l'entreprise? qu'est ce que je risque exactement?
Merci de vos reponses.

Par Visiteur

Cher monsieur,

A partir du moment où vous ne faites pas de diffamation, c'est à dire que vous ne mentez pas et que vous dites la vérité, vous ne risquez rien, si ce n'est vous mettre votre employeur à dos, ce qui n'est jamais bénéfique pour la suite.

Bref, vous n'êtes pas obligé de témoigner, vous avez parfaitement le droit de le faire. Il est clair qu'un licenciement prononcé à votre encontre sur cette base serait abusif. Mais il faut bien rester conscient que votre employeur risque de ne pas apprécier. Il est clair que si vous souhaitez rester dans l'entreprise et que vous espérer avoir des augmentations de salaire, des promotions etc. il faut prendre en compte cet élément.

Bien cordialement.